



## COMMUNIQUÉ

### ***L'Union Progressiste le Renouveau salue les importantes nouvelles mesures sociales prises en faveur des AME par le Conseil des Ministres le lundi 18 mars 2024***

Chacun se souviendra que face au déficit important de personnel qualifié dans l'enseignement du premier et du second degré, les gouvernements successifs du Bénin avaient fait recours à un système lancinant de vacataire, ce qui a induit de nombreux dysfonctionnements tenant aussi bien aux mauvais traitements dont faisaient l'objet les vacataires, qu'à la qualité des prestations offertes par ceux-ci. Ces dysfonctionnements tenaient, pour l'essentiel :

1. au fait que les vacataires étaient recrutés sans aucun test de compétence, à la discrétion des directeurs d'établissement occasionnant toutes sortes de discriminations et d'injustices à leur égard dont le rançonnement, le trafic d'influence, le harcèlement, le favoritisme, le népotisme.
2. au fait que le vacataire était privé de toute assurance au renouvellement de son contrat ;
3. au nombre d'heures par établissement limité à 9h par vacataire obligeant ceux-ci à prendre des heures dans plusieurs établissements pour arrondir les fins de mois ;
4. au paiement irrégulier des vacataires par le Ministère des Finances allant jusqu'à plusieurs années d'impayés ;
5. aux résultats très faibles des apprenants aux différents examens.

C'est en cet état qu'à partir de la rentrée 2019-2020, le gouvernement du président Patrice TALON a engagé la réforme du secteur, par la mise en place du Programme de Pré Insertion dans l'Enseignement dont les bénéficiaires sont appelés des "Aspirants au Métier d'Enseignant" (AME). Leur recrutement est fait sur la base d'un test organisé, par la direction de l'Office du Baccalauréat, qui permet la constitution d'une base de données de laquelle les meilleurs sont retenus pour être mis à la disposition des établissements avec la prise en compte de la dimension sociale du mécanisme.

Ce nouveau dispositif, salubre à tous égards, cumulé avec les nouvelles mesures sociales prises à la faveur du Conseil des ministres du lundi 18 Mars

2024, sécurise davantage l'emploi des AME et accorde aux 31.022 agents AME un emploi durable et les garanties suivantes :

1. une mensualisation des paiements sans considération des perturbations qui pourraient agir sur les heures de cours réalisées ;
2. la signature par les AME auprès de l'ANPE **d'un contrat, de douze (12) mois** pour chaque année scolaire ;
3. l'affiliation à la sécurité sociale leur assurant ainsi la retraite et la couverture des prestations familiales **et une assurance maladie** ;
4. **le droit aux congés de maternité pour les femmes enceintes** ;
5. **l'instauration d'une nouvelle prime d'engagement pour service d'intérêt national de 20.000f par mois** ;
6. **le bénéfice pour leurs enfants de la scolarité gratuite** ;
7. la décision par le gouvernement de reverser progressivement les AME en Agents Contractuels de Droit Public de l'Etat (ACDPE).

Cette réforme satisfait les doléances insistantes et sans tintamarre de l'UP le Renouveau à l'égard du Gouvernement en permettant de retirer du chômage 31022 jeunes autrefois soumis à une situation totalement précaire et instable de vacation.

Notre système éducatif en tire un avantage significatif, par la couverture à plus de 90% de présence d'enseignant dans les salles de classe sur tout le territoire ; l'amélioration nette des résultats scolaires qui passent pour le BEPC de **16% en 2016 à 69% en 2023** et le Bac de **30% en 2016 à 63% en 2023** ; avec l'assurance pour les AME de devenir fonctionnaire de l'Etat et la possibilité à eux offerte, d'avoir accès au crédit scolaire et bancaire en vertu de leur contrat sécurisé.

L'Union progressiste le Renouveau poursuivra en toute responsabilité ses efforts afin que les mesures sociales soient étendues à nos vaillants travailleurs des secteurs essentiels de l'Etat et invite les béninoises et béninois à faire confiance au Gouvernement.

**Tchoco Tchoco,**

**Maintenons le Cap !**

Fait à Cotonou, le 20 mars 2024

Le Secrétaire Général

**Gérard GBÉNONCHI**